

Eau potable & assainissement



La Commune de Mérenvielle est compétente dans ces domaines de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Historiquement, pour l'**eau potable**, c'est de longue date au niveau intercommunal que ces compétences sont exercées par le **Syndicat des eaux des vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des coteaux de Cadours**.

Ce Syndicat a rejoint à sa création en 2010
Réseau31

, Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement œuvrant à l'échelle départementale qui met en place et gère les infrastructures correspondantes.

Pour l'assainissement, La Commune a délégué sa compétence pour l' **assainissement collectif** directement à Réseau31, alors que pour l' **assainissement non collectif**, c'est par le biais de la **Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain** qu'elle l'a fait.

Pour en savoir plus sur **Réseau31** : Visualiser le fichier «Reseau31-Plaquette-generale-v11-web.pdf» en ligne. et plus encore sur son site.